

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2020

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Caroline BOUCHER, Suzanne BUATHIER, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Laetitia GRAVALLON, Carole JACQUET-DUPUIS, Antoine PAGEAULT-MASSIN, Jean-Christophe SERMONAT, Eric VILLEVIÈRE

Secrétaire de séance : Carole JACQUET-DUPUIS
La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 – COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément aux engagements pris pendant la campagne des élections municipales, le conseil a validé, lors de la réunion du 25 mai, le principe de commissions ouvertes à la population.

Le débat s'ouvre sur la méthode à employer pour que tous les habitants puissent être associés et candidats. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de mettre au point et de décider de la manière dont nous allons organiser ces commissions. Il nous invite à être précis dans notre démarche. Plusieurs pistes sont envisagées : information générale plus appel à candidature ou sollicitation de tous les habitants par l'assemblée des habitants. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents que l'ensemble des citoyens seront consultés par la mairie (mails, courrier dans les boîtes aux lettres) pour participer aux commissions communales, soit à titre individuel, soit au titre de structures organisées (assemblée des habitants, associations...).

2 – PLATEFORME DE DECHETS VERTS

Il est envisagé de créer une plateforme pour répondre à une problématique de déchets verts (nécessité d'aller les déposer à la déchetterie de Sennecey-le-Grand, comportements parfois inadaptés des concitoyens qui les déposent dans des endroits inappropriés...), qui peuvent devenir, s'ils sont traités de manière adaptée, une ressource pour les habitants et la collectivité.

Une première approche est formulée comme base de départ : Il serait possible d'utiliser un terrain communal après avoir réalisé quelques travaux : mise à niveau du terrain, végétalisation en bordure, aménagement de 3 espaces permettant de déposer les déchets verts. Le broyage serait réalisé dans un premier temps avec le broyeur mis à disposition par la Communauté de Communes. Le coût des travaux est estimé à environ 2 500 €.

La constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier le dossier est validé. Carole JACQUET-DUPUIS, Antoine PAGEAULT-MASSIN et Patrick ARNOULD se proposent pour en faire partie. Ce groupe de travail sera chargé également d'entamer une réflexion sur le stockage des gravats (déchets inertes). Le contrat de location de la carrière du Roy **Guillaume** est également à réétudier. Suite à cette étude une décision de mise en œuvre pourra être prise par le conseil municipal.

4 – RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) 2019 et 2020

ORANGE verse chaque année à la commune une redevance d'occupation du domaine public à la commune calculé en fonction d'un prix au km pour les artères souterraines ou aériennes et d'un prix au m² pour les autres installations (cabine téléphonique, sous répartiteur), prix qui varient chaque année.

Cette redevance est reversée l'année suivante au SYDESL pour alimenter un fonds de mutualisation Telecom Sydesl. Ce fonds de mutualisation vient en aide aux communes et permet de financer en partie les opérations d'enfouissement de réseaux.

Le montant de la RODP s'établit pour 2019 à 364.65 € et pour 2020 à 409.34 €. En 2020 le montant de 364.65 € sera versé par ORANGE à la commune et reversé par la commune au SYDESL. Le montant de 409.34 € sera versé par ORANGE à la commune en 2020 et reversé par la commune au SYDESL en 2021. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le versement de la RODP pour les années 2019 et 2020

4 – QUESTIONS DIVERSES

La C.C.I.D.(Commission Communale des Impôts Directs).

Composée de 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants), cette commission a pour objet de procéder à la mise à jour annuelle des bases nécessaires aux services fiscaux (dont la valeur locative cadastrale) pour établir ce type d'imposition.

Cette commission est renouvelée à chaque nouveau mandat. Il est nécessaire de proposer à la Préfecture une liste de 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes. Le Maire est membre de droit de cette commission. C'est ensuite le préfet qui valide la liste des personnes retenues. Des membres du Conseil se proposent pour faire partie de la liste de propositions : Jean-Christophe SERMONAT, Laetitia GRAVALLON, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Suzanne BUATHIER, Carole JACQUET-DUPOIS

Un appel aux habitants volontaires sera lancé dans les jours prochains.

Demande de rendez-vous formulée par l' A.D.H. (Assemblée des Habitants).

L'assemblée des habitants sollicite la mairie pour échanger sur les points figurant à leur compte-rendu en date du 21 janvier 2020, soit sur les projets portés par l'assemblée des habitants ainsi que sur les « commissions mixtes » et leur fonctionnement, lors de leur prochaine réunion : le mardi 23 juin, à 20h30, salle des fêtes.

Compte-tenu des mesures sanitaires toujours en vigueur, une partie seulement des membres du conseil s'y rendra : Eric VILLEVIÈRE, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Françoise BERNARD et Patrick ARNOULD.

L'appel à projet de la Communauté de Communes en matière de fleurissement.

La communauté de communes organise un appel à projets pour l'embellissement d'une rue. Une allocation de 1000 € ainsi qu'un accompagnement par la communauté de communes sont accordés à la commune sélectionnée. Les critères inhérents à cet appel à projet sont les suivants : un projet d'embellissement d'une rue, une dimension développement durable, une implication des habitants, etc... La date butoir de dépôt des dossiers était fixée au 15 juin.

Des habitants de La Bussière souhaitaient intervenir sur le rond-point de leur rue. Appuyée notamment par Mireille LITTFASS, Caroline BOUCHER a examiné la possibilité de constituer un dossier avant de conclure que les délais étaient trop courts et que nous n'étions pas assez préparés pour présenter un dossier suffisamment étoffé. Une réflexion plus en amont devrait permettre de candidater l'année prochaine et d'ouvrir les propositions à l'ensemble de la commune.

Collectif « Livres en campagne ».

Ce collectif autour de la lecture et de l'écriture, basé à Tournus, tourne dans les communes à l'occasion de ses manifestations. Cette année, il souhaiterait, intéressé par sa proximité avec la bibliothèque, louer la salle des fêtes de Mancey le 4 octobre 2020. Le relais est passé à l'association La Table Ronde et à nos bibliothécaires pour l'organisation de la manifestation

Mise à disposition de la salle des fêtes pour la distribution de produits en circuits courts

Le collectif circuits courts de l'assemblée des habitants a sollicité de la mairie la possibilité d'obtenir la mise à disposition de la salle des fêtes afin d'assurer la livraison des commandes en circuits courts. Cette opération pourrait avoir lieu plusieurs après-midi jusqu'à la fin de l'année. Les premières livraisons sont prévues le mardi 16 juin entre 14 h et 20 h et le mercredi 17 juin de 17 h à 20 h. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition la salle gratuitement pour soutenir ce genre d'initiative. Cette mise à disposition s'effectue dans le cadre d'un contrat à titre gratuit précisant les termes des devoirs et responsabilités de chacun.

Ruchers communaux

Un habitant de MANCEY a sollicité la mairie afin de louer une parcelle chemin du Mouchot pour installer un rucher qui comporte pour l'instant 16 ruches. Il souhaite installer des ruches supplémentaires. Pour cela il est nécessaire de défricher un autre bout de parcelle.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'apiculteur pour réfléchir à de nouveaux emplacements : 2 voire plus (3 à 5 peut-être)

Organisation interne au conseil municipal :

Le RDV hebdomadaire réunissant le Maire, ses adjoints et la secrétaire de mairie se tendra les lundis de 8 à 9h30.

Questions du public :

Octavia intervient pour faire part du souhait d'associer la bibliothèque et ses bénévoles à la manifestation du 04 octobre « Livres en campagne ». Monsieur le Maire assure avoir évoqué ce point avec les organisateurs qu'il a rencontrés. Ces derniers se réjouissent d'ailleurs du partenariat possible avec la bibliothèque municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire, Eric VILLEVIÈRE